

# FOI ET DEVELOPPEMENT

49 rue de la Glacière - 75013 Paris - France  
Tel 33(0)1 47 07 10 07 - e-mail: [publications@lebret-irfed.org](mailto:publications@lebret-irfed.org)

N° 321 – février 2004

## Enjeux stratégiques mondiaux

# DES CONFLITS IDENTITAIRES À LA COHABITATION INTERCULTURELLE

par Joseph Maïla\*

« Communautés ». C'est un beau mot. C'était. Il a pris des rides. Et même le rictus de la haine. Les communautés provoquent des rivalités, des affrontements. La cohabitation interculturelle ne va pas de soi et les nouveaux conflits sociaux - il serait plus exact d'écrire « sociétaux » - sont imprégnés d'une atmosphère lourde de regards méfiants. Voir l'affaire du voile islamique en France !

La nébuleuse « laïque » n'échappe pas au problème. La laïcité est peut-être la « communauté » la plus difficile à cerner. Peut-elle rassembler le « chrétien de gauche » et le « catho de droite », le musulman, le juif et le mécréant ? Leur foi, leurs croyances, leurs symboles, leurs robes, leurs icônes ou leurs voiles sont-ils condamnés à la cohabitation impossible par une brusque tempête d'opinion ?

Joseph Maïla pose la question avec subtilité et lui donne un cadre heureusement moins borné que celui d'une nouvelle billesée franco-française. Les conflits « communautaristes » ont pris une tournure stratégique. Ils pèsent sur les relations internationales et deviennent l'un des enjeux majeurs des tensions qui menacent l'équilibre mondial.

Dès qu'un attentat, un accident, une agression se produit, entre les fractions politiques comme sur les frontières des nations, sur la place publique comme dans le préau des écoles, les religions sont montrées du doigt. « *Pas de société sans sacré* », peut écrire Régis Debray. Sacré problème tout de même. Car toute communauté invente des clôtures, dresse des murailles, suscite des exclusions, revendique des lieux d'expression, crée une identité et, partant, les notions d'étranger et d'étrangeté.

Cependant, pour Joseph Maïla, le « *ferment d'unité et donc d'intégration* » à tel ensemble social n'implique pas de manière automatique un « *facteur de distinction et donc (une) source d'exclusion* » entre les ensembles sociaux. La culture est la rencontre permanente d'altérités reconnaissables et reconnues. Chaque « communauté », en partant à la découverte de ses racines, remonte à la source qui alimente toutes les cultures et les fertilise.

Le monde standardisé issu de la mondialisation et de l'informatique s'était pris à douter du bien-fondé de nos différences culturelles. Il est temps de les réhabiliter si nous ne voulons pas réveiller les violences de la frustration.

**Joseph Maïla prend le risque d'ouvrir le débat. Son texte, exigeant, nous libère des méfiances instinctives.**

***Albert Longchamp***

\* Joseph Maïla est doyen de la Faculté de sciences sociales et économiques et directeur du Centre de recherche sur la paix de l'Institut catholique de Paris.

**E**n moins de vingt ans notre clef de lecture des conflits dans le monde a profondément changé. Là où le sous-développement économique et social, les rivalités géopolitiques des grandes puissances et la lutte pour le contrôle des ressources énergétiques apparaissaient des paramètres dominants, s'est insinuée une grille de lecture où les enjeux de culture et les conflits dits de « civilisation » sont mis en exergue.

La réalité des conflits se serait-elle à ce point modifiée ? Les causes économiques et sociales des conflits auraient-elles, comme par enchantement, cédé le pas à des facteurs symboliques, marqués au coin de l'identité, des valeurs et de références culturelles ? La question mérite d'être posée, non seulement parce qu'elle interroge la réalité des conflits qui déchirent notre monde mais aussi parce que les clichés et les pensées réductrices souvent colportés par les conflits et leurs interprétations contribuent à accréditer l'idée d'un tournant radical dans les relations internationales contemporaines et comme l'apparition d'une césure qui montrerait le réalignment du monde le long de clivages culturels.

## **Revendications identitaires**

Que les « nouveaux » conflits soient marqués par les revendications identitaires, par la participation au pouvoir de groupes soudés par des allégeances communes, que la lutte ne passe plus explicitement par des heurts entre conceptions opposées du monde et moins explicitement par la dispute autour d'enjeux économiques, telle semble être la caractéristique commune de nombre de guerres dites identitaires ou ethniques. Les guerres de Bosnie et du Rwanda, celles du Congo, de la Sierra Leone, de la Somalie ou du Libéria, la guerre interne en Afghanistan, la crise en Côte d'Ivoire partagent des traits identiques. L'idéologie semble avoir disparu de ces conflits.

Ni le recours à des conceptions d'ensemble du monde, pas plus que des représentations globales de la société comme lieu d'une lutte entre des riches et des puissants et de plus faibles et démunis ne sont la règle de la mobilisation. Au contraire, cette dernière se fait en fonction de clivages claniques et communautaires. La revendication politique est d'affirmation de soi et le combat est motivé par la place, le rang et l'honneur social des groupes. La lutte est sans médiation comme si des rivalités compactes, se revendiquant de groupes d'allégeances originaires, en venaient à s'opposer directement pour occuper une place hégémonique dans la nomenclature de l'Etat.

La violence qui se donne à voir est elle aussi de nature spécifique. Elle n'est plus couplée avec une quelconque vision idéologique ni légitimée par un quelconque sens de l'histoire ou même par des combats pour la liberté. Sauf à comprendre la liberté dans le sens le plus immédiat de la reconnaissance d'identités niées, bafouées ou persécutées. C'est là sans doute que se manifeste de la manière la plus claire le caractère culturel de luttes où l'identité est en quelque sorte « libérée » quand elle a été étouffée mais pour immédiatement devenir l'élément commun de

groupes plus vastes dans lesquels tout individu est sommé de se reconnaître sous peine de ne plus exister.

Car telle est la force du lien communautaire qu'il ne tient plus compte de la personne en tant que telle sinon comme une individualité dans une construction plus vaste. Les massacres qui accompagnent et jalonnent les guerres communautaires attestent de cette indistinction pour laquelle la personnalité individuelle n'a de sens qu'à composer une communauté plus étendue. Les purifications ethniques se fondent sur cette perception de masse qui aiguillonne les volontés éradicatrices de toute présence « allogène ». Le « topos »<sup>1</sup> libéré des guerres ethniques correspond à cette folle adéquation d'une « terre originaire » et d'un « peuple des origines ».

Quand on envisage les sorties de crise ou leurs esquisses, on peut également constater que les modèles de paix civile empruntent des compromis qui ménagent l'équilibre des groupes et respectent leur importance ou leur rôle au niveau du pouvoir. Ce dernier est réparti de la manière la plus équitable entre les composantes ethniques ou communautaires. Il est dévolu au prorata des groupes qui se répartissent postes ministériels, sièges parlementaires et positions bureaucratiques en fonction de leur nombre ou alors à égalité lorsque est soulignée volontairement une participation qui se veut équilibrée et symboliquement dégagée de la loi du nombre.

## **Sociétés multi-communautaires**

Une comparaison entre les divers accords ou projets de solution conclus durant les vingt dernières années tels les Accords de Taëf, Dayton, Arusha, Marcoussis<sup>2</sup> montre la même logique à l'œuvre avec l'institutionnalisation d'une symbolique du pouvoir représentatif, des droits de blocage accordés à la minorité, la reconnaissance d'une autonomie en matière de législation civile (statut matrimonial notamment) ou en matière de droits culturels. Ces similitudes tendent à manifester l'existence de ressorts de conflictualité propres à des sociétés multi-communautaires emmurées dans des impasses politiques très grandes. La reconstruction de la civilité dans ces sociétés passe très certainement par la garantie d'une interaction entre des groupes soucieux de participer équitablement au pouvoir.

Dans les sociétés plurales, la stabilité interne et la paix passent inévitablement par des procédures de péréquation des pouvoirs et de gestion consensuelle des affaires de l'Etat. Le respect de la règle démocratique, basée sur le dégagement de majorités de gouvernement, présente objectivement un danger de voir le groupe le plus nombreux accaparer l'essentiel du pouvoir et monopoliser le contrôle des richesses. Le modèle dit « consociatif », basé sur la représentation des groupes et la recherche de compromis, a dès lors pour avantage de permettre la solution de problèmes quasi insolubles si on voulait les régler dans le cadre d'un Etat unitaire s'alignant sur un parlementarisme classique de type westministérien.

Ainsi en va-t-il pour l'application de lois de statut civil pour un ensemble hétérogène de populations confessionnelles. Dans le cas du Soudan ou du Nigeria, l'application de la *charia* et de ses lois en matière de mariage et d'héritage entraîne l'imposition à des populations non musulmanes d'une législation qui leur est étrangère. La

---

<sup>1</sup> « Topos » : lieu stratégique.

<sup>2</sup> Accords de Taëf sur la reconnaissance de l'Etat du Liban (1989) ; de Dayton sur la paix en Bosnie (1995) ; de Arusha sur le Rwanda après les premiers massacres (1993) ; de Marcoussis sur la mise en place d'un gouvernement d'union nationale en Côte d'Ivoire (2003).

domination symbolique qui s'exerce dans ce type de démarche a un caractère triomphaliste qui ne saurait être occultée. Elle est à l'origine de heurts sanglants entre le sud et le nord des pays que l'on vient d'évoquer. La difficulté d'appliquer une loi unique renvoie à une nécessaire séparation des législations et à un fractionnement du dispositif juridique selon les populations auxquelles on s'adresse.

Une sagesse pratique est à l'origine de ce que l'on pourrait désigner hâtivement comme une nécessité de reconnaissance de l'autre et du respect de ses droits. Sans doute ces deux aspects de nécessité et de reconnaissance sont-ils liés. Et si la volonté du respect d'autrui n'est pas le souci premier de belligérants retors, du moins le constat qu'ils font de l'impossibilité et parfois de l'inanité de venir à bout d'autrui et de sa culture est-il le commencement d'un dialogue et d'une attitude ouverte sur la paix. Les modèles politiques de sortie de crise intègrent rarement comme premier objectif la démarche éthique de pardon, de réconciliation et de réparation. Mais ce n'est pas le moindre paradoxe de cette ruse éthique de la raison d'y mener et de donner à la démarche politique ce supplément d'âme qui fait les meilleures réconciliations comme en aura témoigné en son temps l'Afrique du Sud.

Certes, on aurait tort de réduire les conflits contemporains à la seule dimension culturelle. Ces conflits restent fortement déterminés par des facteurs proprement politiques et économiques qui, de manière récurrente, pèsent sur la genèse du conflit et le nourrissent. Il est évident, tout d'abord, que la précarité des structures étatiques, la faible institutionnalisation du politique et une participation citoyenne fictive minent les légitimités étatiques. La régulation opérée, à travers des organes où la représentation des segments culturels est assurée, fournit un cadre de légitimité salutaire. L'analyse des conflits montre que c'est d'abord au niveau de leur structure de régulation et d'intégration que les Etats les plus faibles cèdent et se délitent. L'instauration ou la restauration d'un cadre agréé de prise de décision pallie la faible institutionnalisation du politique.

## **Le cas de l'Irak**

Le cas de l'Irak contemporain est emblématique de cette recherche de structures acceptables de gouvernement. A l'instar du cas afghan, la mise en place d'une autorité politique en Irak passe par la reconnaissance de la diversité ethnique ou religieuse. La fiction d'un Etat central assurant une égalité citoyenne de par la loi ou par le biais d'une idéologie unitaire et centralisatrice ne résiste pas à l'accaparement du pouvoir par un groupe déterminé. En dépit de son invocation du nationalisme arabe, l'Irak de Saddam Hussein fonctionnait au profit de la communauté sunnite, elle-même réduite en dernière instance au cercle rapproché de la parentèle et de la clientèle du clan de Tikrit.

La mise en place par les forces d'occupation de la coalition d'instances qui se voulaient représentatives de la phase post-dictatoriale a emprunté la voie brutale de la représentation communautaire et ethnique. Chiites, sunnites et chrétiens - tous arabes - ont été d'office « représentés », au côté des délégués kurdes et turkmènes, au sein d'un Conseil provisoire de gouvernement. Cette représentation s'est effectuée par des nominations autoritaires au sein du conseil précité. Malgré l'arbitraire des quotas imposés en fonction du prorata supposé des communautés, c'est la préfiguration d'une « démocratie communautaire » qui a été en quelque sorte esquissée, préfigurant ou même préemptant les contours politiques du futur système irakien de gouvernement. Comme si l'alternative à la dictature centralisatrice résidait inévitablement dans un régime de cartel confessionnel.

C'est dire combien à cet égard, l'Etat de citoyenneté et d'unification, l'Etat national et intégrateur, calqué sur le mode rigide de l'Etat-nation occidental, a eu du mal à prendre. Dans le cas de l'Irak, l'échec de la construction de l'Etat, dû à une dictature féroce, s'est doublé d'un échec d'une idéologie d'intégration nationale. Le nationalisme arabe dont l'Irak se voulait le héraut a achoppé sur le double écueil des solidarités religieuses et tribales ainsi que de la coexistence harmonieuse entre Arabes et Kurdes. De ce fait, la construction proposée par l'administrateur américain à Bagdad propose une invention de la démocratie comme mode d'arbitrage entre les communautés.

On est ramené à des schémas de communautarisme politique proches du modèle libanais, à ceci près qu'ils s'inscriront, en Irak, selon les plans prévus mais non encore discutés, dans des structures fédérales que ne connaît pas de manière générale le Proche-Orient. Quoi qu'il en soit, si la représentation communautaire donne une légitimité à la classe politique dirigeante, il n'est pas dit pour autant que les tensions politiques seront résolues. Le cas libanais est là pour rappeler que la compétition entre les communautés peut conduire à l'affaiblissement de l'Etat.

## **La lutte pour les richesses**

Outre la faiblesse structurelle des institutions politiques, l'autre dimension sur laquelle vient se greffer et s'exacerber la querelle identitaire tient à la lutte pour les richesses. Dans tous les conflits identitaires, l'inégal accès aux richesses est perçu comme un facteur d'exclusion. Le conflit « identitaire » noué souvent de façon hâtive autour du débat sur « l'ivoirité » est incompréhensible si on oublie l'épineux problème de la propriété de la terre cultivée depuis des dizaines d'années par des populations originaires des pays avoisinants, intégrées génération après génération au pays mais qui n'en ont jamais possédé la nationalité. Présenter la guerre en Côte d'Ivoire comme étant une guerre des immigrés ou contre les immigrés c'est faire fi de cette donnée, des questions mal élucidées de citoyenneté qu'elle recèle et, partant, de la trajectoire de construction de l'Etat ivoirien.

Les luttes cachent mal aussi les rivalités autour d'enjeux économiques qui ne restent jamais confinés au seul plan interne mais qui débordent le plus souvent sur des intérêts de compagnies étrangères qui prennent fait et cause pour l'une des parties en vue de garantir leurs concessions ou de continuer leur prospection et leurs activités. Les conflits de l'Angola ou de l'ex-Zaïre illustrent l'âpreté des heurts autour de zones territoriales disputées pour leurs richesses en diamants, minerais ou pétrole. A la fois nerf de la guerre pour les protagonistes et continuation du commerce « comme à l'habitude » pour les multinationales, ces conflits soulignent l'interpénétration des causalités belligères.

Dans le conflit du Soudan, les discussions engagées dans le cadre des pourparlers de paix sur le partage des revenus pétroliers entre les provinces manifestent l'un des soucis majeurs des Etats du nord et de Khartoum de ne pas laisser le pactole pétrolier aux mains des sudistes. En Irak, le risque est grand de voir demain le pétrole constituer une pierre d'achoppement entre les communautés du pays du fait que la plus grande partie des champs est située dans le nord kurde et dans le sud chiite. La structure fédérale proposée pour l'Irak devra s'accompagner pour être viable d'une culture de péréquation des richesses entre les Etats fédérés, ce qui est la règle généralement admise dans le système fédéral. Il faudra convaincre les populations que le pétrole de leur région est un pétrole national.

En un sens le problème économique n'est pas seulement technique ou de gestion raisonnée des ressources nationales. Il ne se résout pas seulement par une renonciation au pillage, au partage néo-patrimonial des richesses ou par la lutte contre la corruption. Il est tout autant culturel dans la mesure où il s'agit d'amener à une claire conscience que les biens économiques sont des biens communs dont la gestion en vue de l'intérêt national peut concourir au bien commun. Une meilleure gouvernance économique est certes nécessaire. Elle reste néanmoins insuffisante pour faire baisser automatiquement et de manière significative les tensions ethniques ou communautaires. Seule une appréhension de l'économie comme ressources et richesses partagées peut fonder des logiques d'interaction et enraciner des sentiments de justice sociale et de solidarité.

## **Sentiment de marginalisation et d'exclusion**

Les raisons de l'affrontement identitaire sont largement symboliques de reconnaissance et de participation politiques. La compétition est toutefois aggravée par le sentiment de marginalisation et d'exclusion du processus de développement que peuvent éprouver certains groupes. Dans les Etats les plus faibles, le libéralisme ambiant et une mondialisation qui tournent le dos au partenariat ne facilitent pas un développement social concerté. Bien plus, ils accréditent l'idée que l'orthodoxie économique et financière penche et plaide pour la rupture avec des dynamiques sociales de développement et que les intérêts privés sont les adjuvants et les garants de trajectoires de croissance collective !

La culture est le cadre d'existence des individus et des sociétés. Elle informe leurs idéaux et donne du sens au vivre en commun et à l'action collective. Longtemps tenue pour super-structurel et négligeable, son rôle apparaît aujourd'hui primordial. Dans un monde où les repères de sens ont été bouleversés, où la prévalence de l'économie de marché induit de manière hâtive l'existence d'un modèle unique de société consumériste et individualiste, les résistances à la domination d'un modèle culturel unique sont de plus en plus fortes.

Pêle-mêle sont ainsi opposées des représentations des processus en cours où la pluralité n'a comme seul horizon que le choc des valeurs ou alors dans lesquelles les droits de l'homme sont distingués et disséqués sous l'angle de leurs présupposés axiologiques et de leurs soubassements de civilisation pour mieux les relativiser et du même coup occulter l'exigence éthique qui les fonde. Réduite à la fonction d'arme de combat, d'instrument de mobilisation ou de système de discrimination, la culture abdique de sa fonction de transmission d'un legs d'idéaux et de symboles ainsi que d'héritage d'une histoire qui n'ont de sens qu'à condition de prendre leur place dans des processus d'échange et d'interaction entre les sociétés et les hommes, toutes les sociétés et tous les hommes.

D'où la double dimension de la culture à la fois forme de sociabilité à l'intérieur d'un ensemble social et condition de dialogue avec d'autres ensembles sociaux. D'où aussi sa double valence : ferment d'unité et donc d'intégration ; facteur de distinction et donc source d'exclusion. L'appréhension de la culture sous ces deux angles tient au défi qu'elle doit relever : permettre aux groupes de se doter d'une identité qui les enracine, les situe et donne du sens à leur action mais aussi permettre le dialogue et la cohabitation entre cultures et identités diverses.

Dans la perspective de cette dialectique dont le champ d'application est appelé à toujours plus d'ouverture réside le danger qu'un fondamentalisme culturel trouve dans son seul héritage les raisons de se construire, de se suffire et de s'isoler en se fermant aux autres cultures. Si la diversité des cultures est un impératif de civilisation, l'autosuffisance symbolique de chacune d'elles est une hérésie. Si les conflits identitaires nous apprennent quelque chose c'est bien que la culture peut servir de terre-plein pour une affirmation de soi dans une logique de reconnaissance des droits et de participation aux libertés, comme elle peut se recroqueviller sur elle-même et se présenter de la manière la plus hideuse comme le rejet de l'autre.

Cette tentation guette en particulier les sociétés plures dans lesquelles des cultures diverses sont appelées à coexister. Elle guette surtout les reconstructions politiques où après s'être durement combattues des communautés sont amenées à entamer leur réconciliation et leur propre réhabilitation morale. C'est là sans doute que la culture est appelée à se dépasser : de l'enfermement identitaire à la culture ouverte, de l'identité carcérale à l'identité dialogique. Chaque culture doit alors trouver dans son fonds propre les valeurs qui rendent pensable et possible son ouverture aux autres cultures. Pour pouvoir entrer dans un monde de plus en plus exposé à l'altérité mais de plus en plus méfiant envers la différence.

**Joseph Maïla**